



Administration communale
WINCRANGE

AVIS

Conformément à l'article 16, alinéa 5 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Madame la Ministre du Développement durable et des Infrastructures, Administration de l'Environnement a accordé l'autorisation suivante :

- n° 3/22/0480 du 23.12.2022, accordé à

POST Luxembourg relative à l'exploitation d'une installation radiotechnique, Site Hachiville

Lieu d'exploitation : Hachiville, Beiricher Strooss, 4, LUREF : 62434,130096

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du tribunal administratif, appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Wincrange, le 06.01.2023

Le bourgmestre,

Marcel Thommes

